



## Appel à projets RENOLAB.B CONDITIONS ET REGLEMENT

Auteur : Bruxelles Environnement  
Version du 29/10/2021

### 1. LE RENOLAB, C'EST QUOI ?

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a décidé, sous l'impulsion du Ministre Alain Maron, de lancer un nouvel appel à projets de grande ampleur. L'appel à projets RENOLAB s'inscrit dans le cadre de la stratégie rénovation de la région. Grâce à l'Alliance RENOLUTION, la RBC vise à développer une politique ambitieuse de stimulation de la rénovation du patrimoine bâti bruxellois.

En lançant un appel à projets de grande ampleur, la région veut résolument stimuler la rénovation circulaire et durable du bâti bruxellois. Le RENOLAB vise à soutenir et accompagner les rénovations exemplaires.

L'appel à projets RENOLAB est financé par l'Union européenne - NextGenerationEU - dans le cadre du Plan pour la Reprise et la Résilience (PRR).

#### 1.1. Contexte et priorités

En 2019, la Région bruxelloise adoptait son Plan régional Energie climat qui poursuit l'objectif de réduire de 40% les émissions de CO2 d'ici 2030. Le plan ne se borne cependant à traiter des émissions directes ; celles qui sont produites en dehors du territoire régional font également l'objet de mesures. L'ordonnance climat a entériné ces ambitions et en a étendu l'horizon temporel : la Région bruxelloise doit atteindre l'objectif de 40% d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et la neutralité carbone d'ici 2050. Si la trajectoire de réduction des émissions indirectes n'est pas encore aussi précisément définie, il est cependant déjà acquis qu'elle ne peut s'écarter sensiblement de celle des émissions directes. La Région étudie en outre actuellement la possibilité de rehausser l'objectif de réduction fixé à l'horizon 2030.

Pour atteindre de tels objectifs, la Région doit travailler sur tous les fronts : l'isolation des bâtiments, la production d'énergie à partir de sources renouvelables, la problématique des déchets et celle de la mobilité. Pour diminuer l'impact environnemental global, il faut en outre passer d'un modèle économique linéaire à une économie circulaire qui repose sur la réutilisation et la valorisation des matières premières et autres matériaux.

En région bruxelloise, le secteur résidentiel et les bureaux représentent 74% de la consommation énergétique ; 85% des logements bruxellois ont été construits avant les années 60 ; 30% des bâtiments ne

sont pas isolés du tout à Bruxelles : la stratégie rénovation bruxelloise entend réaliser cet immense potentiel de rénovation.

La stratégie rénovation bruxelloise fixe un objectif de consommation de 100 kWh/m<sup>2</sup>/an en énergie primaire en moyenne pour les bâtiments résidentiels à l'horizon 2050, c'est-à-dire un niveau moyen de performance qui s'inscrit dans la classe C. Au-delà de cet objectif de performance énergétique, elle vise à réduire drastiquement l'impact environnemental du secteur du bâtiment.

## 1.2. Objectifs et ambitions du RENOLAB.B

L'appel à projets RENOLAB.B a pour objectifs de stimuler la rénovation circulaire et durable du parc immobilier bruxellois, en démontrant la faisabilité par l'exemple en vue de faire évoluer les réglementations, stratégies et outils et d'aider le secteur à anticiper l'évolution de ceux-ci.

Pour atteindre ces objectifs, le RENOLAB propose :

- Des aides financières ;
- D'accompagner et de promouvoir les projets de rénovation de la conception jusqu'au chantier ;
- De soutenir l'innovation entre autre en testant les outils de conception circulaire et durable.

Avec le RENOLAB.B c'est tant le processus de conception que les investissements de travaux de rénovation et les pratiques de chantier qui sont soutenus techniquement et financièrement.

L'ambition du RENOLAB.B est de stimuler et voir émerger un grand nombre de projets de rénovation innovants et ambitieux. Cet appel à projet veut créer une réelle dynamique d'expérimentation et d'exemplarité dans le secteur de la construction. En assurant un partage des expériences RENOLAB.B, la Région veut montrer l'exemple, démontrer la faisabilité et inspirer l'ensemble du secteur.

## 1.3. Les thématiques de durabilité et circularité

Les participant·es à l'appel à projets doivent répondre aux enjeux de la **rénovation durable et circulaire de bâtiments existants** pour réaliser des bâtiments confortables et tournés vers l'avenir : PEOPLE, PLANET, PROFIT<sup>1</sup> sont le point de départ de toutes les thématiques de durabilité et de circularité auxquelles le projet candidat devra répondre.

Dans les annexes à ce règlement vous trouverez un guide détaillé des thématiques qui doivent être abordées par les candidats : Qualité environnementale et architecturale, Mobilité et accessibilité, Qualité spatiale, Confort et bien-être, Conception circulaire, Matériaux, Performance et transition énergétique, Eau, biodiversité et écosystème, Gestion des nuisances.

---

<sup>1</sup> Le terme « People, Planet, Profit » a été inventé en 1994 par John Elkington.

Dans un souci de cohérence et d'évolution du RENOLAB.B avec les autres outils de durabilité et de circularité régionaux, ce guide des thématiques est inspiré du référentiel GRO<sup>2</sup> (version 2020).

Il est demandé à chaque projet candidat de répondre à l'ensemble des questions posées dans les formulaires. Si certains critères ne sont pas d'application (en raison de la situation géographique, des caractéristiques du bâtiment existant ou encore d'une affectation spécifique) ceci doit être justifié par le candidat.

Bruxelles Environnement et le comité de sélection évalueront les projets sur base de leur exemplarité transversale, dans toutes les thématiques, ou, sur base d'une (ou quelques) thématique(s) qui est (sont) réellement plus approfondie(s). Cela veut dire, qu'un projet candidat peut être exemplaire parce qu'il aborde l'ensemble des thématiques et propose un projet qui rend possible la cohérence et l'articulation des enjeux de toutes les thématiques. Et un projet candidat peut être exemplaire car il innove, expérimente et teste des pratiques ou techniques dans une (ou quelques) thématique(s) en particulier.

L'ensemble des thématiques doit être abordé de façon cohérente et globale. Au minimum les niveaux d'ambition correspondent à ceux des réglementations en vigueur ET dans au moins une thématique le projet doit être innovant et doit prévoir la reproductibilité. L'innovation de situe soit dans l'ambition atteinte pour l'une ou l'autre thématique, soit dans l'utilisation d'outils de conception ou d'évaluation de l'une ou l'autre thématique.

Le projet candidat est libre dans le choix des outils de conception qu'il utilise. Lors de son analyse, Bruxelles Environnement, en plus de l'analyse des performances et ambitions proposées dans les différentes thématiques, évaluera la pertinence des choix d'outils de conception<sup>3</sup>.

La méthodologie de travail n'est pas imposée mais le résultat doit être une rénovation exemplaire.

Le niveau de détails des données et documents à fournir variera selon le type de dossier de candidature, des intentions pour le dossier CONCEPTION à la démonstration des choix techniques pour le dossier EXECUTION (cf. annexes).

## 1.4. Le public cible

Etant donné que le volet RENOLAB.B de l'appel à projets vise à soutenir le secteur de la construction de la conception aux chantiers, il s'adresse tant aux conceptrices et concepteurs, maîtres d'ouvrages qu'aux entreprises de rénovation.

---

<sup>2</sup> Le manuel GRO est un outil de durabilité, de l'agence 'Het Facilitair Bedrijf', permettant de mettre en œuvre un niveau d'ambition uniforme et holistique dans le secteur de la construction durable et circulaire pour les projets de construction. Son ambition est de réaliser des bâtiments confortables et axés vers l'avenir grâce à un processus de conception intégré. Le principe "Personnes, Planète, Profit" (People, Planet, Profit) en est le point de départ.

<sup>3</sup> Par exemple : outils de management et DAO (type BIM), outils d'optimisation de la conception (énergie, LCA, LCC, durabilité, gestion des eaux, gestion des flux de matières, ...) et autres outils d'évaluation...

Toute équipe de projet qui rénove un bâtiment situé en RBC dont le chantier n'a pas encore commencé peut participer à l'appel à projets via les 3 types de dossiers décrits dans les annexes :

1. Dossier « CONCEPTION »
2. Dossier « EXECUTION » pour les maîtres d'ouvrage
3. Dossier « EXECUTION » pour les entreprises de construction

## 1.5. Projets éligibles

L'appel à projets est accessible à tous en Région bruxelloise. Il est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage (particuliers, pouvoirs publics, institutions parapubliques, asbl, entreprises, promoteurs...) qui rénovent un (ou un ensemble de) bâtiment(s) en Région bruxelloise.

Les projets doivent :

- être localisés au sein de la Région de Bruxelles-Capitale et concerner un projet de rénovation ;
- ne pas avoir commencé le chantier à la date de notification de sélection (voir détails selon le type de dossier dans les annexes).

Le(s) bâtiment(s) visé(s) par l'appel à projets peuvent correspondre à toute(s) affectation(s).

## 1.6. Les aides de la Région

La Région offre aux lauréats :

- Une aide financière du projet à l'aide de subsides sur la conception, les investissements de travaux ou les pratiques de chantiers ;
- Un accompagnement technique via un comité d'accompagnement tout au long du projet ;
- La promotion et la mise en valeur des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets.

Les soutiens de la Région portent sur :

- Le processus de conception : afin de stimuler le maintien des ressources au sein du projet et de soutenir l'innovation dans la conception de rénovation circulaires et durables, via la candidature « CONCEPTION » ;
- Les travaux de rénovation pour soutenir les investissements de travaux liés à la mise en œuvre des choix de conception circulaire et durable, via la candidature « EXECUTION pour les maîtres d'ouvrage » ;

- Les changements de pratiques des entreprises sur chantiers afin de stimuler la transition vers une économie circulaire des professionnel·les du secteur de la construction, via la candidature « EXECUTION pour les entreprises ».

## 2. PARTICIPEZ !

### 2.1. Les 3 types de candidatures

Pour soutenir les rénovations exemplaires de la conception au chantier, vous pouvez participer via 3 types de candidature et aides de la Région qui s'y rapportent :

- La **candidature CONCEPTION** pour obtenir un soutien à la conception durable et circulaire de bâtiment existant.
- La **candidature EXECUTION pour les maîtres d'ouvrage** pour recevoir des aides à la mise en œuvre des choix de conception durable et circulaire.
- Et la **candidature EXECUTION pour soutenir les entreprises de construction** dans leurs changements de pratiques sur un chantier de rénovation.

Pour un même projet, il est possible de déposer les 3 types de candidature. Le détail des 3 types de dossier se trouve dans les annexes 1, 2 et 3.

### 2.2. Les démarches pour déposer une candidature

#### 1. Contactez la guidance !

Il est **obligatoire** de contacter la guidance via l'adresse [renolab.b@environnement.brussels](mailto:renolab.b@environnement.brussels) pour pouvoir déposer un dossier de candidature. La guidance répondra à toutes vos questions et vous aidera dans la rédaction de votre candidature.

#### 2. Besoin d'inspiration, de formations et d'informations ?

Pour vous aider dans votre projet de rénovation ou dans votre candidature vous pouvez également utiliser les aides suivantes :

- [Le Guide Bâtiment Durable](#)
- Le facilitateur bâtiment durable : [facilitateur@environnement.brussels](mailto:facilitateur@environnement.brussels) ou **0800 85 775**
- [Les séminaires et formations bâtiment durable](#)
- L'outil de durabilité GRO : <https://www.gro-tool.be/?lang=fr>

#### 3. Ensuite, complétez et déposez votre candidature sur le site [www.renolab.brussels](http://www.renolab.brussels), tout au

long de l'année.

Si votre dossier est complet et recevable vous recevrez un accusé de réception mentionnant la date de dépôt.

## 2.3. Le processus de sélection

Le processus de sélection des projets lauréats diffère selon le type de candidature :

### 1. Les candidatures « CONCEPTION » :

Ces candidatures sont analysées et sélectionnées tout au long de l'année par Bruxelles Environnement. L'équipe candidate recevra une notification de la sélection ou non de son dossier dans un délai maximum de 3 mois après réception de son dossier.

Bruxelles Environnement effectue sa sélection sur base :

- Des critères de sélection définis dans le règlement, de la grille d'analyse préétablie fondée sur le guide des thématiques permettant d'évaluer le potentiel d'exemplarité du projet sur la base des intentions annoncées par le projet candidat ; sur la base de la qualité et les ambitions qu'il met en avant dans son projet de rénovation ;
- Du potentiel de récolte et de partage du retour d'expérience du projet dans un objectif de reproductibilité pour Bruxelles.

Les dossiers CONCEPTION peuvent être introduits toute l'année sur [www.renolab.brussels](http://www.renolab.brussels).

### 2. Les candidatures « EXECUTION » (pour les maîtres d'ouvrage et entreprises) :

Ces candidatures sont évaluées par un comité de sélection qui se réunit 3 fois par an. Les candidatures seront analysées préalablement par un bureau externe. Les projets lauréats seront choisis par le comité de sélection et bénéficieront des aides de la région.

Le comité de sélection est composé de membres de Bruxelles Environnement, d'un représentant du BouwmeesterMaîtreArchitecte et d'expert·es indépendant·es.

Il effectue sa sélection sur base :

- Des critères de sélection définis dans le règlement, de la grille d'analyse préétablie basée sur le guide des thématiques permettant d'évaluer la qualité, l'exemplarité et les ambitions du projet ;
- Du potentiel de récolte et de partage du retour d'expérience du projet dans un objectif de reproductibilité pour Bruxelles.

Le comité de sélection se réunit **3 fois par an**. Les dates exactes des comités de sélection sont annoncées

régulièrement sur la page RENOLAB du site de Bruxelles Environnement : [www.renolab.brussels](http://www.renolab.brussels).

Un dossier candidat doit avoir été déposé au plus tard **1 mois avant la date du comité de sélection** annoncée sur la page renolab.brussels pour y être évalué.

Les dates limites de dépôt des candidatures EXECUTION sont donc précisées sur le site web de Bruxelles Environnement en même temps que les dates des comités de sélection.

Les projets seront sélectionnés jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle de subsides.

La sélection ou non est notifiée par courrier au candidat dans un délai maximum de 3 mois suivant le comité de sélection.

Pour un même projet de rénovation, Bruxelles Environnement autorise un maximum de 2 participations (une seule nouvelle participation en cas de non sélection à une première tentative), à condition que des améliorations aient été apportées au projet et mises en évidence dans le dossier pour faciliter l'analyse et l'évaluation de celui-ci. Cela concerne les 3 types de candidatures.

### 3. LISTE DES ANNEXES

**Annexes : Les détails par type de dossiers.**

Les détails concernant les candidatures, les aides de la Région, les engagements du lauréats et les thématiques et critères de sélection pour chaque type de dossier se trouvent dans les annexes :

- **Annexe 1 - CO** : pour les candidatures CONCEPTION
- **Annexe 2 - MO** : pour les candidatures EXECUTION pour les maîtres d'ouvrage
- **Annexe 3 - EN** : pour les candidatures EXECUTION pour les entreprises de construction

Financé par l'Union européenne - NextGenerationEU

